

Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025

DCM : N° 2025-04-06

**OBJET : BUDGET – AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET BOIS**

**L'an deux mil vingt-cinq  
Le premier avril**

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 025-200082758-20250401-CFU2024\_BOIS-BF



**NOTA :** Compte-rendu  
de cette délibération affiché  
le 28/03/2025  
Convocation du Conseil du  
10/03/2025

Membres en exercice : 18  
Membres présents : 14  
Ayant pris part au  
vote : 17  
Ayant donné  
procuration : 3

**Résultat du vote :**

**Pour :** 17  
**Contre :** 0  
**Abstention :** 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

**Etaient présents :** M. Maxime GROSHENRY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. Ghislain VICAIRE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, M. David HUMBERT

**Absents ayant donné pouvoir :** M. Nicolas DEMOLY, excusé, pouvoir à M. David BOILLIN ; M. Michel DARTEVEL, excusé, pouvoir à M. Christophe FAIVRE-PIERRET ; Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT

**Absents :** Mme Christina MARCHAND

**Secrétaire de séance :** En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Christophe FAIVRE-PIERRET a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Après l'approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 par le Conseil Municipal, le Maire propose au Conseil Municipal l'affectation des résultats sur le Budget Primitif 2025 – budget bois - de la façon suivante :

- ✓ Compte 002 (R.F.) : 125 987.61 €
- ✓ Compte 001 (D.I.) : 3 750.26 €
- ✓ Compte 1068 (R.I.) : 3 750.26 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces propositions.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Vote à majorité : 17 pour, 0 contre, 0 abstention



Le Maire,  
Maxime GROSHENRY